

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 8

Poste :

Un an... 35 fr.
Six mois... 21
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BUELLIER, Place de la Bourse, 22;
A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS, Chez M. HAVES-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Février 1879.

Chronique générale.

Jeudi, un conseil de cabinet a été tenu sous la présidence de M. Jules Grévy. — M. Le Royer, garde des sceaux, a annoncé à ses collègues un prochain et important mouvement dans les parquets des tribunaux de première instance. Un assez grand nombre de substituts se trouveraient compromis par le zèle qu'ils ont montré, pendant la période du 16 Mai, contre le régime républicain.

Le Sénat a procédé hier à l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Paul Morin, décédé.

Le nombre des votants était de 157; il y a eu 3 bulletins blancs.

M. de Montalivet a été élu par 153 suffrages.

Le gouvernement a ordonné dans les ports de la Méditerranée, Algérie comprise, les mesures de précautions contre toutes prévenances de la mer d'Azoff et de la mer Noire.

La Chambre a validé les élections de MM. Récipon (Pogel-Théniers) et Fleury, arrondissement de Cosne.

Elle a voté à l'unanimité l'ouverture de crédits supplémentaires, exercice 1878, au ministère de l'instruction publique.

Prise en considération de la proposition de M. Maigne, relative à l'abrogation de la loi du 18 novembre 1844 sur l'interdiction du travail pendant les dimanches et jours de fêtes reconnus par la loi.

M. de la Basselière a protesté en termes énergiques contre un projet contraire aux

traditions de la France et qui ne serait pas admis en pays protestant.

M. Goblet, sous-secrétaire d'Etat à la justice, dit que la loi de 1844 fut inspirée par des sentiments respectables, mais elle n'est plus appliquée depuis longtemps, et elle est en contradiction avec le principe de la liberté de conscience. Le gouvernement appuie donc la prise en considération de la proposition Maigne.

Discussion du projet de M. de Gasté, demandant l'application des principes de 1789 à l'avancement dans l'armée navale. M. de Gasté combat les conclusions de la commission hostile à la prise en considération.

M. le général Chanzy vient d'être nommé ambassadeur à Saint-Petersbourg, en remplacement de M. le général Le Flo.

Aussitôt cette nomination connue, dit la France, M. le prince Orloff est venu, au nom du czar, féliciter le général Chanzy de la mission qui lui est confiée et l'assurer que l'accueil le plus sympathique l'attend à Saint-Petersbourg.

Le Français dit que M. Dufaure ne dissimule pas sa désapprobation sur les nominations faites par M. Le Royer. Il ajoute que M. Gambetta est fort irrité contre la nomination du général Chanzy.

LES CAUSES.

Si M. Le Royer a mis tant de restriction dans son projet d'amnistie, il y a été obligé par de puissants motifs.

D'abord, le gouvernement a reçu des préfets des rapports inquiétants sur l'état de l'opinion dans les départements. En province, on n'est pas du tout favorable à l'amnistie des incendiaires, des pillards et des assassins. Beaucoup d'électeurs disent tout haut que, si l'on réhabilite les communards, aux prochaines élections ils voteront pour des conservateurs.

Ce n'est pas seulement en France que les esprits modérés expriment avec vivacité leurs craintes sur le réveil des passions malsaines qui se sont déchaînées publiquement dès le lendemain de l'avènement de M. Jules Grévy à la présidence de la République.

Des notes diplomatiques ont été échangées entre M. Waddington et les cours étrangères au sujet de l'amnistie plénière préconisée par les partis extrêmes.

On sait d'ailleurs que M. de Saint-Vallier, dont le dévouement à la République n'est pas douteux, fit savoir à M. Jules Grévy qu'il fallait à tout prix que M. Waddington fût président du nouveau ministère si l'on voulait calmer les défiances prêtes à se manifester. Notre ambassadeur à Berlin ajoutait que ce choix serait très-bien vu, parce que les opinions conservatrices du ministre des affaires étrangères garantissaient qu'il ne transigerait jamais avec les partis extrêmes.

Toutes ces choses expliquent pourquoi le projet d'amnistie du gouvernement n'est pas en réalité un projet d'amnistie, et comment la République est obligée à une sévérité plus grande sous la nouvelle présidence que sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

LE VOTE DE LA COMMUNE DE PARIS.

Il y a trois ou quatre jours, la République française publiait, sur les devoirs de son parti au gouvernement, un article dont l'intention modératrice fut remarquée et devait l'être. Le succès obtenu par cette velléité de bon sens a-t-il été trop vif à droite, du côté des vaincus? Cela est probable, car il semble bien que les farouches méfiances des vainqueurs se soient émues à gauche. Aussi, la République française revient aujourd'hui aux excès, et elle les approuve de son mieux, d'un ton délibéré, sinon très-convaincu.

C'est ainsi que la feuille de M. Gambetta prend la défense de la décision du conseil municipal de Paris, votant à l'unanimité, le 14, une somme de 400,000 fr. pour les in-

surgés de la Commune près de rentrer dans cette ville dont ils ont brûlé les monuments, dévasté les administrations, gaspillé les ressources, terrifié les habitants par leurs exécutions sommaires.

On comprend que le prochain retour d'un pareil personnel préoccupe et donne lieu à des mesures de précaution; on comprend même, que par humanité aussi bien que par prudence, on songe à pourvoir aux besoins de ces malheureux pendant le temps nécessaire pour leur remplacement dans des conditions de travail. Mais l'Etat n'a que des fonctions de police; il ne saurait se charger de ce dernier soin; c'est là une œuvre que la bienfaisance privée peut seule accomplir sans danger pour les principes et l'intérêt social. Le comité de MM. Victor Hugo et Louis Blanc est parfaitement dans son rôle, malgré le caractère officiel de ses promoteurs, en faisant appel aux sympathies radicales pour les hommes de la Commune; mais la municipalité de Paris sort de ses attributions, et pour mieux dire elle se sert de ses attributions pour une œuvre d'anarchie, en concourant, en sa qualité d'organe de l'Etat, à l'œuvre communaliste de MM. Louis Blanc et Victor Hugo.

« Le conseil, dit-il, s'associant aux efforts du comité qui s'est formé pour venir en aide et donner du travail aux citoyens rendus à leur pays, délibère: Une somme de 400,000 fr. sera versée sur simple reçu, entre les mains de M. Jourde, directeur du Siècle, trésorier du comité présidé par MM. Victor Hugo et Louis Blanc. »

La municipalité de Paris ne se contente pas de disposer des deniers du public au gré de ses passions politiques; elle bouleverse les règles de la comptabilité officielle de la France.

Dans le camp de la démocratie sociale, on espère que d'autres villes, qui n'ont pas été ravagées par la Commune, mais qui auraient pu l'être, se joindront bientôt au vote de la municipalité de Paris.

Nous espérons, nous, que ce scandale nous sera épargné.

Il n'y a pas de gouvernement, c'est l'a-

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

JEANNE LA FOLLE

NOUVELLE.

Voyez-vous cette femme qui court dans les rues du village, les cheveux au vent et les vêtements déchirés? Les enfants se détournent à son approche, et les parents, qui leur ont appris à ne pas l'insulter, la regardent avec pitié, ou dirait même avec tendresse. C'est Jeanne la folle.

Quel âge a-t-elle? vous ne sauriez le deviner. Les traces du malheur ont effacé l'empreinte du temps. Je vais vous le dire: Jeanne a vingt-huit ans. Vous lui en auriez donné le double, n'est-ce pas? Oh! c'est que son histoire est bien triste.

Cela se passait en 1870. C'était le bon temps alors. Au moment des fêtes et des noisettes, nous parions au billard, nous étions comme des cabris, grimpaux aux arbres, dégringolant les talus.

Ah! Je vous y prends, mes gaillards, criait le garde d'aussi loin qu'il nous apercevait. Attendez un peu!

On en riait bien. Nous le connaissions de trop longue date pour en avoir peur; il finissait toujours

par venir à notre aide, en ployant les branches trop hautes.

Amusez-vous bien, mes enfants, disait-il, tout ce que je vous demande, c'est de ne pas casser les branches.

Quand le temps de la cueillette était passé, il nous envoyait chez lui. Nous arrivions en troupe à la maisonnette, tout timides, la casquette à la main. Mademoiselle Jeanne nous faisait ranger autour du feu, sur des escabelles en bois. Puis elle allait chercher les fruits dans l'armoire, pendant que nous nous chauffions aux grosses bûches, sans rien dire, en regardant les images de soldats collées aux murs, les fusils pendus au coin de la porte, et la Décoration, dans un beau cadre doré au-dessus de la cheminée.

Le garde s'appelait de son vrai nom Jacques Bénit, — le hasard a toutes les ironies. — Mais les gamins du village l'avaient surnommé Bonnet-Noir, en raison de l'habitude qu'il avait de porter une calotte de laine noire; le surnom lui était resté.

Il ne s'en fâchait pas, le brave homme. Ancien soldat, médaillé, grand, fort, rompu à toutes les fatigues, Bonnet-Noir frisait la soixantaine; douze lustres portés gaillardement, vous pouvez m'en croire. Levé dès l'aube, à quatre heures du matin, il portait faire sa ronde, chaussé de grosses guêtres de cuir, le fusil en bandoulière, le bonnet sur la tête,

suivi de son compagnon inséparable, Phanor, grand lévrier à poil de feu. Toute la journée, le garde marchait à travers les ronces et les futaies, dans la rosée ou la boue. Encore souvent faisait-il le guet, la nuit. Cependant, jamais le moindre rhume ou le plus léger mal de gorge; toujours alerte, aussi dispos le lendemain que la veille. Ajoutez à cela un caractère pétri d'une bonne humeur inébranlable, un cœur serviable, dévoué, sur la main. Voilà l'homme.

Bonnet-Noir avait deux enfants: un fils sous-lieutenant de ligne, et une fille, mademoiselle Jeanne, qui avait coûté la vie à sa mère. En 1869, Jeanne se maria avec André Asselin, bûcheron belge, venu dans le pays depuis plusieurs années. Le garde l'avait souvent vu au travail. C'était un bon ouvrier. Sa demande fut agréée, et l'affaire conclue. Tous les trois vivaient dans leur petite maisonnette, sur la route, au milieu du bois, et à trois kilomètres du village. La femme faisait le ménage, et les hommes vaquaient à leurs occupations.

La guerre survint, et avec elle la série de nos défaites. Un soir, une triste nouvelle arriva au village, par la lettre d'un conserit. Le fils Bénit était tombé mort à Wœrth; on plaignait fort le père. Les vieux, ses anciens compagnons d'armes, allaient lui porter leurs consolations.

Puis d'autres événements firent oublier le mal-

heur: les batailles perdues une à une, l'incapacité de quelques-uns, le mauvais vouloir des autres, et, un jour, comme un coup de foudre, Sedan, c'est-à-dire l'ennemi à quelques lieues de chez nous. Ce fut le passage de nos soldats en fuite, hâves, découragés, mourant de faim, se sauvant un à un devant les Prussiens; ce furent les réquisitions forcées, les mauvaises nouvelles, la fuite des habitants à l'approche de l'armée allemande, et mille autres choses aussi tristes. Un soir arrivèrent les francs-tireurs, avec leurs vareuses bleues, grands, forts, résolus, racontant sur la guerre des histoires qui faisaient dresser les cheveux sur la tête. Il y en avait de tous les pays, des Parisiens et des gens de l'Ouest, des Flamands et des Méridionaux, encore tachés du sang de l'ennemi.

Enfin, ce dernier apparut à son tour.

Il fit son entrée chez nous dans la personne de trois uhlands, envoyés en éclaireurs, s'arrêtant à tous les cabarets pour prendre des renseignements et se faire servir de l'eau-de-vie. Les hommes pâlissaient de colère, en voyant cela. Mais on savait l'armée derrière. Il y avait des exemples terribles d'hommes fusillés et de villages incendiés, qui commandaient la prudence. Ils le savaient bien aussi, et ne se refusèrent ni les menaces, ni l'arrogance. Puis ils tournèrent bride et remontèrent par le bois. Une demi-heure après, environ, plu-

narchie qui règne, si cet arrêté de la municipalité parisienne n'est pas promptement rapporté et annulé.

On disait hier matin qu'il était question, dans les hautes sphères officielles, d'une proposition de suppression de la préfecture de police, pour en favoriser la réorganisation immédiate sur d'autres bases et avec une autre désignation.

M. Grévy, dans un moment d'expansion, a qualifié de « calamité publique » l'amnistie pleine et entière réclamée par les amis des insurgés de la Commune. En tout cas, d'après les tendances des dispositions qui seront prises, on peut être assuré que les insurgés de 1871, qui vont rentrer en France, seront surveillés habilement.

M. Waddington songerait, d'après le *National*, à nommer M. Fournier à l'ambassade de Vienne. C'est M. Choiseul qui serait proposé à Constantinople.

M. Calmon vient d'être élu vice-président du Sénat.

Plusieurs sénateurs ont fait dire à M. Waddington, après le dépôt du projet d'amnistie, qu'ils n'auraient jamais voté l'amnistie plénière, et que bon nombre de députés leur avaient également fait part de la même résolution.

Une correspondance parisienne avertit généralement M. les communards rentrants que les nouveaux commandants de corps d'armée ne seront pas plus tendres pour eux que les commandants de corps déstitués. Ce sont des soldats très-imbos de l'idée de devoir, et, circonstance singulière, la plupart ont fait partie de l'état-major impérial ou de la garde impériale.

M. le général Clinchant a commandé le bataillon de chasseurs de la garde, et l'Empereur a signé à son contrat de mariage avec la fille du marquis de Milly, ex-gentilhomme de la Chambre sous Charles X.

M. le général Wolff a commandé le 3<sup>e</sup> grenadiers de la garde impériale.

M. Cambriels a été officier d'ordonnance de Napoléon III et a commandé le bataillon de chasseurs à pied de la garde.

M. le général Doutrelaine était le bras droit du maréchal Vaillant.

M. le général de Galliffet a été officier d'ordonnance de Napoléon III et l'enfant gâté des Tuileries.

M. le général Schmitz a été aussi officier d'ordonnance de l'Empereur.

Et c'est faire leur éloge, car n'étaient admis dans la garde et dans la maison militaire que des officiers très-distingués.

Un ministre, bien républicain cependant, disait, en parlant du vote du conseil municipal pour les communards :

« Pourquoi tant favoriser cette vermine qui sera toujours prête à recommencer ? »

M. Grévy n'est pas content, tant s'en faut, et il l'a bien prouvé en demandant à un personnage politique si le conseil municipal était fou ?

« Je ne laisserai pas compromettre la République à ce point, aurait dit M. Grévy, et je ferai ce que mon prédécesseur n'a pas osé faire ! »

Des mesures vigoureuses vont être prises contre les attaques nocturnes qui se multiplient dans Paris, depuis quelque temps. Des patrouilles de gardiens de la paix, armés de revolvers, vont être faites simultanément dans tous les quartiers.

La commission chargée de l'examen de la proposition Laisant sur la réduction du service militaire à trois ans et l'abolition du volontariat d'un an a tenu sa première séance. Elle a nommé M. le commandant Favand président et M. Delaporte secrétaire. L'exposé des opinions des divers membres a confirmé ce que nous avons dit : à savoir que sur 44 membres dont se compose la commission, 9 sont favorables à la proposition et 2 seulement opposés.

Les éléments militaires ne dominent pas dans la commission. M. Madier de Montjau entre autres a avoué sa complète incompetence, ce qui ne l'a pas empêché d'être élu dans son bureau contre le colonel Tézenas. Comme plusieurs de ses collègues, il s'est appuyé sur des considérations de justice et d'égalité générales n'ayant aucun rapport avec la vie réelle de l'armée.

Toutefois, le ministre de la guerre paraît résolu à combattre la proposition, et il compte sur l'appui de MM. Gambetta, Spuller, Langlois, etc. Il serait donc déraisonnable de juger la décision de la Chambre d'après le choix des commissaires, fait partout à une faible majorité.

Détail à noter : un des commissaires a demandé la suppression de l'École de Saint-Cyr !

#### ENCORE LA CONVERSION DU 5 0/0.

Il y a quelques jours, la conversion a encore été soulevée, à la Chambre des députés, de la façon la plus soudaine et la plus inopportune par un ancien journaliste financier, à la fois publiciste et homme de Bourse, M. Sourigues.

Voici ce qu'a répondu M. Léon Say, ministre des finances :

« J'ai beaucoup écouté, mais j'ai peu entendu ; je ne viens donc pas répondre point par point au discours de M. Sourigues. »

« Mais, même si je l'avais entendu, je ne répondrais pas davantage. Je me demande

quel but a poursuivi l'orateur, pourquoi il nous a apporté à la tribune un article de journal financier. Il a introduit ici des opinions sur des opérations de syndicats ; je crois que la Chambre n'entend pas ouvrir ses portes à des discussions de ce genre.

Quant à la conversion, je ne saurais avoir une opinion sur la forme avant d'en avoir une sur le fond, c'est-à-dire sur l'opportunité.

Or, je me garderais bien d'apporter ici une opinion à ce sujet, car si j'en avais une, ce serait un secret ; mais je n'ai pas de secret, pour cette excellente raison que je n'ai pas d'opinion à cet égard.

Au jour favorable, j'apporterai à la Chambre un système. Je me concerterai avec la commission du budget ; nous examinerons non pas seulement notre situation financière, mais celle des nations voisines.

Je commettrais une grosse imprudence si j'émettais une opinion quelconque.

La Chambre n'a pas d'ordre du jour motivé à accepter. Elle ne peut, à mon sens, terminer une pareille discussion que par l'ordre du jour pur et simple. (Applaudissements.)

La question de conversion a donc été encore une fois aussitôt enterrée qu'agitée. Cela n'empêche pas qu'un bulletin de Bourse s'exprime ainsi :

« La faiblesse du 5 0/0 s'accroît de jour en jour, de façon à donner des inquiétudes aux porteurs de ce fonds d'Etat. »

Depuis trois ans que les bruits de conversion ont tour à tour été démentis et propagés, il en est résulté des ventes de la part de porteurs de titres qui n'ont jamais voulu les reprendre ; le déclassement, de ce fait, est déjà très-important et tend tous les jours à s'accroître.

On a bien cherché à faire croire à notre Bourse que ce déclassement n'existait pas, puisque la hausse n'avait subi que de légers temps d'arrêt, mais on n'a jamais ignoré que tous les titres que le comptant a donnés ont été pris par certaines institutions de crédit qui ne demandaient pas mieux en ce moment que de les repasser au public avec bénéfices. Elles ont tant usé ce public qu'aujourd'hui il s'éloigne de ce placement, qui, aux cours actuels, ne lui laisse que de bien médiocres chances d'augmentation de capital. »

#### LA SÉCURITÉ A PARIS.

Le gouvernement, cédant à la poussée, a ordonné une enquête sur la préfecture de police, et immédiatement les vols à main armée, les attaques nocturnes, se sont multipliés avec une rapidité effrayante.

« Paris, écrit un journal ministériel, est depuis quelque temps livré à des scènes de brigandage. Les bourgeois inoffensifs, qui reviennent de l'Ambigu, sont de plus en plus exposés à coudoyer, sur leur route, des échappés d'assommoir en plein Paris élégant. »

« Enfin, s'écrie un autre journal, voilà une branche de notre industrie en

pleine prospérité. Depuis quinze jours, les marchands de cannes à épée et les armuriers, chez lesquels on trouve des revolvers, ont vu décupler le nombre de leurs clients. Chacun prend ses petites précautions contre messieurs les assommeurs. »

Le *Petit Parisien*, tout radical qu'il est, avoue le peu de sécurité qu'offrent les rues de la capitale :

« Les attaques, dit-il, se multiplient au point que la population commence à être sérieusement alarmée. L'ouvrier sortant de l'atelier, l'employé revenant du bureau ou du magasin, redoutent la présence des gardiens qui, on l'a vu, n'hésitent pas à tuer un homme pour cent sous. »

Du reste, quelques citoyens appelés par leur profession dans les lieux déserts, ont déjà établi une ligue défensive, offensive au besoin. Les conducteurs des tramways de Vincennes, entre autres, s'escortent mutuellement pour rentrer chez eux. Ils portent des armes. Les voleurs se le tiennent pour dit. »

Le journal de M. Laisant conclut ainsi : « Augmentez le nombre des gardiens de la paix, stimulez leur zèle par des primes accordées à ceux qui opéreront des captures. » Ah ! vraiment ! et l'enquête ?

Plus la République se développe, plus augmente le nombre des voleurs, et pourtant les communards ne sont pas encore revenus. Que sera-ce donc dans quelques mois ?

#### Etranger.

La *Correspondance nationale libérale*, de Berlin, fait remarquer le silence glacial par lequel a été accueilli le discours de l'empereur d'Allemagne et donne à entendre que cette attitude provenait de la situation grave des affaires intérieures de l'Allemagne.

La même correspondance ajoute que l'on ne voyait, dans toute l'Assemblée, aucun visage joyeux.

Un épouvantable désastre vient de frapper le grand et beau village de Meyringen, en Suisse.

Il y a quelques jours, le feu s'est déclaré dans une localité attenante qui porte le nom de Hausen.

Vers midi, ce village était détruit ; c'est alors que le feu, activé par le *john*, vent violent du sud, ataquait les villages de Stein et Eisenbogen, qui furent à leur tour la proie des flammes.

Vers une heure, des flammèches tombèrent sur Meyringen ; bientôt la poste, le télégraphe, le grand hôtel de l'Ours flambaient et les édifices voisins étaient menacés.

A trois heures, le feu envahissait tout un côté du village, où les maisons en bois étaient consumées rapidement.

L'incendie trouvait son principal aliment dans les provisions de bois travaillé ou à travailler, car le village entier est adonné à l'industrie des bois travaillés.

Malgré la proximité de l'Aar, sur le bord duquel s'élevait le village, l'incendie a continué à se propa-

Ajoutons qu'une main amie a recueilli la pauvre folle, et qu'on voit, à l'endroit où s'élevait jadis la maison du garde, une croix de fer au pied de laquelle on lit, sur une plaque de marbre noir :

Ci-gisent Jacques Bénit  
Et André Asselin, son gendre.  
Ils sont morts pour la patrie.  
Priez pour eux.

C'est là souvent que vient Jeanne, dans ses courses vagabondes. Alors le voyageur qui ne connaît pas cette histoire est étonné de voir, assise sur une tombe, une femme qui lui dit :

« Oui ! je les ai tués tous les deux... Ils sont là... dans la maison... plus de vingt... Pourquoi me regardez-vous comme ça ?... Je ne suis pas folle... moi !... Je vous dis que je les ai tués... »

(Extrait du *Phare*.) Henry BOBERG.

#### Théâtre de Saumur.

LUNDI 17 février 1879.

#### LA PETITE MARIÉE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. E. Leterrier et A. Vanloo, musique de CHARLES LECOQ.

#### LA LOTERIE NATIONALE

Pièce en 1 acte, de M. Joachim Derriaz.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

sieurs coups de feu furent entendus de ce côté, chose peu rare, d'ailleurs.

Mais le soir virent des gens des villages voisins, disant que les uhlans n'avaient été revus nulle part. Les francs-tireurs ayant quitté le pays, naturellement les soupçons se portèrent sur le garde et son gendre. A ceux qui leur en parlèrent, ils répondirent que le bois était plein de braconniers, et que les mauvaises langues feraient mieux de se taire.

Le surlendemain, tous les doutes tombèrent : Jean Douce, le braconnier, en allant la nuit à l'affût, avait découvert l'endroit où les Prussiens étaient enterrés, au milieu du fourré des Quatre-Muids. On admira fort le courage des forestiers, tout en les plaignant d'avance. Les mauvais gueux allèrent en cachette déterrer les corps pour les dépouiller. Enfin on jura beaucoup de l'affaire, ce qui fut cause de grands malheurs, car l'ennemi avait des espions partout.

Huit jours après, nous étions en occupation régulière. Chacun avait sa part d'insultes et de débâtres de toutes sortes. Ce n'était rien, cependant, en comparaison d'un événement terrible qui sema l'épouvante dans le village et étouffa tous les germes de révolte.

Le matin qui suivit l'arrivée des Prussiens, on vit tout à coup une grande lueur dans le bois : la maison du garde brûlait. En même temps déboucha un détachement de uhlans, ramenant deux des

leurs tués, plusieurs blessés, et Jeanne, enchaînée, couverte de sang, méconnaissable.

« Oh ! les lâches ! cria-t-elle, les lâches ! Ils les ont tués... tous les deux... oui, tous les deux... mon père, et puis l'autre... mon André... Oh ! les lâches ! »

Puis elle se mettait à pleurer : « Voyons, je vous en prie... laissez-moi partir... Je ne vous ai rien fait... moi... Je veux m'en aller... Ils sont là-bas, à terre... Ils saignent... Laissez-moi partir... »

Elle était là, sur la place du village, garrottée, entourée de soldats qui la tenaient par le bras. Les habitants étaient accourus pour voir ce qui se passait. Ils regardaient, épouvantés, comprenant qu'un grand malheur venait d'arriver.

Infamie ! A ce moment, un misérable, un de ceux qui la tenaient, ne recula pas devant une abomination sans pareille. En face des cadavres de ses camarades, en face de cette douleur, il prit la jeune fille par la taille et l'embrassa, mêlant la paillassade à l'assassinat !

Tout le monde se sauvait pour n'en pas voir davantage.

Que s'était-il passé ?

Voici : André Asselin et son beau-père avaient été dénoncés.

Au point du jour, les uhlans partirent au bois

pour les ramener. Jeanne était seule au logis. Ils mettent la maison au pillage, suivant leur coutume, et commencent à godailler, à défoncer les tonneaux.

L'ivresse vint. Jeanne était belle. Vous devinez ce qui se passa. Son mari fendait du bois près de là. Il accourut à ses cris, la cognée à la main et, d'un coup terrible étendit l'insolent à terre. *Bonnet-Noir* n'était pas loin non plus ; il arriva, et une lutte horrible s'engagea : d'un côté, deux hommes ; de l'autre, vingt ; entre les deux, une femme évanouie. La disproportion était trop grande : le garde et son gendre succombèrent, non sans avoir fait des victimes.

Puis les Prussiens se retirèrent, emmenant Jeanne, après avoir mis le feu à la maison.

Aujourd'hui ces événements sont déjà loin. Les plaies de la guerre se sont cicatrisées peu à peu. Mais Jeanne reste là, folle, pour en conserver le souvenir. Heureusement c'est une folie douce, triste, sans danger pour personne. Les habitants du village en ont soin et la chérissent comme leur fille. On espère même qu'un jour la raison lui reviendra.

En attendant, elle court toute la journée, pleurant et racontant par monosyllabes sa douleur à qui veut l'entendre.

ger rapidement; à 7 heures du soir, plus de 50 maisons étaient atteintes et, dans la nuit, une centaine ont été réduites en cendres.

Le lendemain matin, vers cinq heures, le feu avait terminé ses ravages.

Inutile d'ajouter que le désastre est immense.

On ignore encore, dit le *Soir*, s'il y a eu des victimes, tout est dans le désarroi. Toute la partie du village, depuis et y compris l'hôtel du Sauvage jusqu'au pont de l'Aar, n'est qu'un monceau de ruines fumantes.

## Chronique militaire.

A l'occasion du dernier mouvement dans les grands commandements militaires, l'Union fait les réflexions suivantes:

« L'interprétation donnée, par le rapport de M. le général Gresley, à l'article 14 de la loi du 24 juillet 1873, est absolument fâcheuse. La loi elle-même, d'ailleurs, ne paraît ni parfaitement claire ni complètement logique. Nous avons toujours pensé que le commandement d'un corps d'armée doit constituer un grade à part, et nous avons demandé à plusieurs reprises, pour ce grade, une dénomination spéciale. L'idée d'établir un roulement entre tous les généraux de division, pour le commandement des corps d'armée, idée que beaucoup attribuent à M. le ministre de la guerre, ne saurait supporter la discussion.

« La parité de grade, dit-on de nos écrits militaires de la plus haute compétence, est un puissant obstacle à l'unité du commandement. Aussi avait-on créé judicieusement, sous le Consulat, la fonction de lieutenant-général, intermédiaire entre le général de division et le seul général en chef d'armée; les lieutenants-généraux étaient nommés sur la proposition du général en chef, et ne pouvaient redescendre au rang de général de division que si l'on était mécontent d'eux. Quand cette heureuse situation eut disparu sous le premier Empire, des mésintelligence, jusqu'alors inconnues, éclatèrent... »

« Nous parlons ici, bien entendu, au point de vue exclusivement militaire. Mais la raison vraie du décret du 11 février est fort peu militaire et beaucoup politique; cette circonstance donne à une semblable mesure un caractère absolument démoralisateur.

« Que pouvons-nous dire du décret qui crée trois inspecteurs généraux pour l'année 1879? C'est là, croyons-nous, la mise à exécution d'une idée longtemps caressée par M. le général Gresley. A-t-elle été bien mûrie? Est-il sage de faire ainsi des décrets en dehors de toute loi? Nous ne le pensons pas. L'innovation dont nous parlons ici est imitée quelque peu de l'Allemagne, mais les fonctions que le ministre de la guerre attribue aux inspecteurs généraux sont bien vaguement définies. Il est d'ailleurs impossible de juger une institution qui n'a pas encore fonctionné; si elle est sérieusement pratiquée, si le rôle de MM. les généraux Douay, Deligny et duc d'Aumale arrive à être bien et sagement déterminé, nous pourrions attendre quelques bons résultats et surtout beaucoup de simplifications de cette création nouvelle.

« Tout le monde trouve heureux le choix de ces trois chefs appelés sans doute, en cas de guerre, à commander des armées. Mais nous serions tristement affectés, sans être surpris cependant, si le gouvernement avait eu pour principal but d'écartier du commandement immédiat des troupes en temps de paix des hommes auxquels on serait heureux d'avoir recours en cas de complications extérieures.

« Nous n'en parlerons pas davantage aujourd'hui. L'avenir nous instruira. »

La commission de classement des officiers d'infanterie et de cavalerie proposés pour l'avancement, composée, comme on sait, des commandants de corps d'armée, a terminé le classement des lieutenants-colonnels d'infanterie proposés pour colonels. Elle aborde le classement des chefs de bataillon. Les anciens commandants de corps d'armée assistent aux séances de la commission avec voix consultative seulement.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La pluie n'a cessé de tomber ces derniers jours; aussi les plaintes des cultivateurs deviennent presque égales à celles des commerçants, qui souffrent plus que jamais du marasme et du manque presque absolu d'affaires.

Nous lisons dans l'*Echo agricole*:

« Une étendue considérable des terrains d'alluvion du val de la Loire, dans les lieux comme derrière les levées, sont inondés; ceux semés en blé ne donnent plus beaucoup d'espoir, principalement dans les fonds; quelques communes font des graines; les portes-graines sont également très-compromises, enfin, si les eaux ne se retirent pas prochainement, les labours seront impraticables en bonne saison. »

### LES MANDATS-CARTES.

A partir du 1<sup>er</sup> mars prochain, il sera mis à la disposition du public, pour les envois d'argent à l'intérieur de la France, par l'intermédiaire de la poste, de nouvelles formules désignées sous le nom de mandats-cartes ou mandats à découvert.

Ces mandats, déjà introduits à l'essai depuis quelques mois dans nos rapports internationaux, seront libellés à l'avance par l'envoyeur lui-même, à la disposition duquel seront tenues les formules nécessaires; c'est le bureau de poste d'origine qui se charge d'en effectuer la transmission au bureau de destination.

Les droits à percevoir par la poste sont les mêmes que pour les mandats ordinaires, et le public aura la faculté d'employer à son choix l'un ou l'autre de ces deux modes d'envoi.

Provisoirement, la participation au service des mandats-cartes sera limitée à un certain nombre de bureaux de poste dont la nomenclature pourra être consultée au besoin par toute personne intéressée.

Voici, d'après la *Gazette des Tribunaux*, les états de service du nouveau procureur général près la Cour d'appel d'Angers:

M. Auger (Ernest), docteur en droit:  
11 juillet 1855, substitut à Beauvais;  
24 février 1860, procureur impérial à Clermont;  
25 juillet 1862, procureur impérial à Compiègne;  
3 février 1867, substitut du procureur général à Toulouse;  
13 janvier 1869, avocat général à Toulouse;  
Après le 4 septembre 1870, révoqué;  
19 juin 1873, procureur de la République au Havre;  
8 janvier 1877, procureur de la République à Lille.

D'autre part, l'*Ordre* nous apprend que M. Auger, pendant toute sa carrière de magistrat, fut fortement appuyé auprès du gouvernement impérial par son oncle, M. Mesnard, ancien président à la Cour de Cassation, ancien premier vice-président du Sénat et l'un des inspirateurs de la Constitution de 1852.

Par décret de M. le Président de la République, M. Chillaud a été nommé notaire à Neuville (Vienne), en remplacement de M. Masson, démissionnaire en sa faveur.

M. Chillaud a prêté serment en cette qualité le 4 février dernier devant le tribunal de première instance de Poitiers.

### CHOLET.

Tessier venait de sortir de la prison de Cholet, où il était resté pendant un an pour régler ses comptes avec la police correctionnelle. — En le mettant en liberté, on lui avait remis une somme de 40 fr., produit de son travail.

Tessier qui, sans doute, ne trouvait pas le régime de la maison d'arrêt de Cholet assez confortable, n'eut rien de plus pressé que de se diriger vers un cabaret (on en revient toujours à ses premières amours).

Chemisier faisant, il rencontra deux jeunes gens qui, comme lui, avaient été sous les verroux, et, en homme généreux, il les invita à boire. Tessier faisait les choses grandement; en quittant le cabaret, il retrouva trois autres connaissances.

Aussitôt, il leur offrit de boire à la santé de la liberté! Compagnons et amis se grisèrent, ou plutôt firent semblant de se griser; mais, en réalité, Tessier seul s'était copieusement Bacchus. Lorsque les fumées du vin eurent appesanti la tête de celui-ci, il demanda à se coucher, il courut les auberges avec ses deux nouveaux amis. Sur sa bonne mine on le mit partout dehors; enfin, reconnaissants, ses deux amphitryons lui indiquèrent un gîte sûr et lui offrirent de l'y conduire; il accepta. Mais bientôt, à l'entrée d'un carrefour, il fut assailli par ses deux amis et l'un d'eux lui vola son porte-monnaie.

Le lendemain, Tessier a déposé une plainte au commissaire de police et à la gendarmerie. Après une enquête, il a été facile de reconnaître les deux individus qui avaient escorté Tessier jusqu'au moment du vol.

Ce sont deux mauvais sujets de la pire espèce.

Interrogés, ils ont nié. Mais Tessier les a parfaitement reconnus, et, d'un autre côté, il semble établi que celui-ci n'a pas trompé la justice, car il était bien porteur, le jour du vol, d'une somme de 35 fr.

Les deux individus ont été écroués à la prison de Cholet. (J. de Maine-et-Loire.)

### ANGERS.

Jeudi soir, à dix heures et demie, un incendie s'est déclaré dans le magasin de M. Auguste Bauge, maître maçon, demeurant rue Petite-Fontaine, 19, à Angers. Le magasin et les matériaux qu'il contenait ont été brûlés; on évalue la perte à 1,500 fr.

M. Bauge était assuré de la Compagnie l'Urbaine. Cet incendie est purement accidentel. (Etoile.)

Cléré (Indre-et-Loire). — Un déplorable accident est arrivé mardi dernier, aux Forges, commune de Cléré (arrondissement de Chinon).

Dans la soirée, la nommée Marie Nevoit, veuve Bernier, était entrée dans son écurie pour donner à manger à ses bestiaux. Au moment où elle passait près d'un bœuf, celui-ci lui donna, dans le ventre, un coup de corne qui la traversa de part en part. La blessure était horrible; elle laissait échapper la plus grande partie des intestins et des flots de sang.

Cette malheureuse femme eut le courage de faire rentrer ses intestins, et, malgré l'épuisement de ses forces, de retourner seule chez elle, où elle se mit au lit.

M. le docteur Bruneau, appelé immédiatement, a constaté que l'état de la veuve Bernier était des plus graves et que sa vie était en danger. (Journal d'Indre-et-Loire.)

### TOURS.

Une transposition de mots a rendu peu intelligible l'entrefilet que nous avons consacré hier à l'annonce de la mise en disponibilité de M. le général du Barail. Voici ce que l'*Indépendant* de Tours avait écrit:

« Nous n'avons pas à rappeler ici les brillants états de service de l'honorable général. La garnison et la population de notre ville regretteront vivement la mesure qui vient d'être signée par le nouveau Président de la République et qui prive momentanément le pays des services d'un de ses meilleurs soldats. »

### NANTES.

Ce matin, dit l'*Espérance du peuple*, ont eu lieu, dans l'église Saint-Nicolas, les obsèques d'un jeune officier, appartenant à l'une des plus honorables familles de notre ville, M. Marcel Crouan.

Sorti de l'École de Saint-Cyr en 1863, capitaine à l'âge de 32 ans, chevalier de la Légion d'Honneur, M. Marcel Crouan paraissait, au début de la guerre franco-allemande, destiné à la plus brillante carrière. A Metz, une balle, qui l'atteignit à la tête, vint briser un avenir qui semblait si beau. Sa vie depuis lors ne fut plus qu'un long martyre, une lente agonie, et la mort, à laquelle il s'était depuis longtemps préparé avec la foi d'un chrétien et le courage d'un soldat, fut pour lui une délivrance.

Une foule immense de concitoyens et d'amis l'accompagnait à sa dernière demeure.

## Faits divers.

### TOUJOURS LES AGRESSIONS NOCTURNES A PARIS.

Une nouvelle attaque nocturne à main armée a été commise rue de Jessaint, tout près du pont du chemin de fer du Nord.

Plusieurs personnes avaient remarqué dans la soirée deux individus de mauvaise mine, qui stationnaient depuis quelque temps place de la Chapelle.

Vers dix heures du soir, un passant, M. V..., employé de commerce, se vit suivi par ces deux individus. Il pressa le pas; mais arrivé devant le numéro 6 de la rue de Jessaint, il fut terrassé par les deux malfaiteurs, et l'un d'eux, lui mettant un couteau sur la poitrine, le menaça de mort s'il poussait le moindre cri. Pendant ce temps-là, son camarade fouillait dans les poches du malheureux, lui prenait son porte-monnaie et arrachait sa montre.

Mais M. V... se débattit; il appela au secours et ses appels désespérés furent entendus par deux garçons de la vacherie voisine, MM. Antoine Vazeilles et Michel. Ils se portèrent immédiatement au secours de la malheureuse victime.

Les bandits, qui étaient armés tous les deux, se défendirent vigoureusement. Antoine Vazeilles, victime de son dévouement, fut frappé d'un coup de poignard dans l'abdomen. Il tomba baigné dans son sang et se trouva mal.

Michel, en voyant son camarade tombé, devint furieux. Il se précipita sur le malfaiteur qui lui tenait tête et, lui saisissant les deux jambes, il le fit tomber. La tête du misérable vint heurter la bordure du trottoir où il se fendit le crâne. L'autre malfaiteur, se voyant seul et apercevant des agents, prit alors la fuite.

Le malheureux Antoine Vazeilles a été transporté à l'hôpital de Lariboisière dans un état désespéré; mais ce matin le médecin répondait de sa vie.

A peu près à la même heure, et le même soir, une attaque avait lieu rue de la Chapelle. Mais les deux malfaiteurs ont pu être arrêtés.

M. X... et sa femme, rentrant chez eux à deux heures du matin, ont été attaqués par deux malfaiteurs au commencement de la rue d'Allemagne.

M. X..., assommé d'un coup de casse-tête, chancela et s'abattit sur la chaussée.

Sa femme cria: « Au secours! » Les bandits s'enfuirent.

Mais la retraite leur fut coupée par plusieurs passants et des gardiens de la paix assistés de deux militaires.

Après une lutte acharnée, ces misérables ont pu être conduits au commissariat de police.

Ceux-là pourront peut-être mettre sur la trace des autres.

M. M..., propriétaire, âgé de soixante-deux ans, regagnait vers neuf heures et demie du soir son domicile et traversait le pont de Charenton, quand il vit venir en face de lui deux individus qui lui barrièrent le passage. L'un d'eux lui adressa ces mots:

« Allons, le vieux! allonge ta monnaie, où nous allons te faire boire un riche bouillon à la grande tasse. Dépêchons-nous. »

M. M... fit mine de se fouiller pour obtempérer à cette injonction, mais il tira presque aussitôt de sa poche un revolver, qu'il braqua sur les deux malfaiteurs. « Si vous ne vous sauvez pas immédiatement, dit M. M... avec calme, gare à vous, je vous brûle... » et il arma le revolver.

Le cliquetis du chien fit pivoter instantanément les deux misérables, qui tournèrent les talons et s'enfuirent à toutes jambes. M. M..., à l'énergie duquel nous rendons justice, est rentré ensuite tranquillement chez lui.

Il a donné sur les individus qui avaient tenté de le dévaliser des indications qui mettront, espérons-le, sur les traces de ces dangereux personnages.

## PLUS D'ANÉMIE

### PILULES DE BARION

Au Tartrate ferrico-potassique.

### Guérison Radicale

De l'Anémie, des Névroses et des Palpitations.

De toutes les préparations ferrugineuses solubles, le Tartrate ferrico-potassique est le mieux supporté (Docteur Trousseau).

Les pilules au Tartrate ferrico-potassique renferment deux fois autant de principes actifs que les pilules de Bland et de Vallet (Docteur Reveil). Prix du Flacon, 3 fr. — Envoi franco contre mandat.

Dépot à Paris, pharm. Machet, 66, r. de Passy.

Maladies de l'Estomac, Goutte, Gravelle. — Voir aux annonces: P. de Beaufort et Salicylate de Lithine.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 FÉVRIER 1879.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3% amortissable	77	35		Crédit Foncier colonial	377	50		Canal de Suez	698	75	50
4 1/2%	110			Crédit Foncier, act. 500 f.	765			Crédit Mobilier esp.	738	75	
Obligations du Trésor	112	65		Obligations foncières 1877	377			Société autrichienne	535		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	505			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	670			<b>OBLIGATIONS.</b>			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	342	50		Crédit Mobilier	482	50		Orléans	368	50	
1865, 4%	534			Crédit foncier d'Autriche	580			Paris-Lyon-Méditerranée	365	50	
1869, 3%	411			Est	602	50		Est	364		
1871, 3%	403			Paris-Lyon-Méditerranée	1698	75		Nord	368	75	
1876, 4%	520			Midi	836	55		Ouest	365		
1876, 4 1/2%	517	75		Orléans	1395			Midi	364		
Banque de France	3030			Ouest	1198	75		Paris (Grande Ceinture)	367	50	
Comptoir d'escompte	760			Compagnie parisienne de Gaz	1297	50		Paris-Bourbonnais	367		
Credit agricole	450			C. gén. Transatlantique	495			Canal de Suez	570		

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**  
**GARE DE SAUMUR**  
(Service d'hiver, 9 décembre)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
3 heures 8 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.  
8 — 45 — — — — — omnibus-mixte.  
1 — 25 — — — — — solr, omnibus-mixte.  
4 — 10 — — — — — express, omnibus-mixte.  
7 — 45 — — — — — omnibus-mixte.  
10 — 37 — — — — — omnibus-mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
3 heures 35 minutes du matin, direct-mixte, omnibus.  
8 — 31 — — — — — omnibus.  
19 — 40 — — — — — solr, express.  
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.  
10 — 28 — — — — — omnibus-mixte.  
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> AUBERTIN, notaire à Châlons-sur-Marne.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,  
Le mardi 25 février 1879, à une heure de l'après-midi,  
Au **Petit-Fagnières**, près **Châlons-sur-Marne**, en l'établissement des **Caves Jacques-son**,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> AUBERTIN, notaire à Châlons-sur-Marne.

I. — Le vaste établissement des **Caves Jacques-son**, dit **GRANDES-CAVES DE LA CHAMPAGNE**, pour la production, la conservation et la vente des vins de Champagne, situé au **Petit-Fagnières**, près **Châlons-sur-Marne**, à un kilomètre des gares de l'Est et d'Orléans à Châlons.

L'ensemble de la propriété, d'une contenance totale de 4 hectares 27 ares 60 centiares environ, dont 1 hectare 11 ares 48 centiares au-dessus des caves, sont plantés en vignes, et le surplus, ou 3 hectares 16 ares 12 centiares, sont en bâtiments, cours, passages, etc...; le tout relié à la gare de l'Est par une ligne ferrée se développant sur une longueur de 600 mètres environ.

Les bâtiments consistent en maison pour le concierge, ferblanterie, rinçerie avec manège à cheval, magasins immenses, réfectoire des ouvriers, greniers, celliers, bas-celliers, bureaux, logements de contre-maitres, maison d'habitation pour le directeur, distillerie, calorifère, cuves, tonnelierie, vaste réservoir alimenté par une machine à vapeur, tours en pierre, faisanderie.

- Ladite propriété comprend en outre:
- 18,000 mètres environ de caves et celliers;
  - 150 berceaux de cave d'une longueur développée de 4,200 mètres et d'une superficie de 17,200 mètres carrés;
  - 80 réflecteurs et soupiraux;
  - 1,500 mètres environ de lignes ferrées dans l'intérieur des caves avec plaques tournantes.
- (Pour plus de détails, voir les affiches apposées, sur lesquelles se trouve le plan de l'établissement.)
- II. — Une autre propriété, dite **LE CANAL DES GRANDES-CAVES**, située en face de l'établissement sus-désigné.
- III. — La marque **Jacquesson et fils**, les marques: **Château-Sillery et Clos-Bouzy**, ainsi que la clientèle et l'achalandage attachés audit établissement des **Grandes-Caves de la Champagne**, tant en France qu'à l'étranger.
- IV. — Le matériel et les objets mobiliers servant à l'exploitation dudit établissement.

(La marque et le matériel seront vendus séparément d'avec l'établissement des **Grandes-Caves**.)  
Mise à prix de l'établissement des **Grandes-Caves**..... 180,000 fr.  
(Voir, pour plus de détails, les affiches apposées où se trouve la place des **Grandes-Caves de la Champagne**.)  
S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> AUBERTIN, notaire à Châlons-sur-Marne, dépositaire du cahier des charges;  
Et à M<sup>e</sup> VAILLET, avocat, demeurant à Châlons-sur-Marne, liquidateur de la Société des **Grandes-Caves**.  
NOTA. — Dans le mois qui suivra la vente de l'établissement des **Grandes-Caves de la Champagne**, il sera procédé à l'adjudication de la grande brasserie dite **Brasserie Franco-Vinoise**, dont les bâtiments construits à neuf sont contigus à l'établissement des **Grandes-Caves de la Champagne**.

**MAGASIN A LOUER**  
Présentement ou pour le Saint-Jean,  
Rue de Bordeaux, n° 32.  
S'adresser à M. RUSSEAU, quai de Limoges. (66)

Etudes de M<sup>e</sup> VIELLET, successeur de M<sup>e</sup> CHICOTEAU, notaire à Gizeux, et de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE  
En totalité ou par parties,  
**LA BELLE TERRE**  
DITE

**LA FORÊT DE BENAIS**

Communes de **Benais, Restigné et Continvoir (Indre-et-Loire)**,  
Consistant en pavillon de maître, logement de garde, deux fermes et deux étangs, terres labourables et bois pour la majeure partie,  
Contenant **456 hectares en un ensemble**.  
S'adresser, pour traiter, à MM. VINET, propriétaire et maire, et DUPUY, propriétaire, demeurant à Courléon, et à M. FRANCVILLE, propriétaire à Parçay;  
Et, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> CHICOTEAU, VIELLET et DENIEAU. (32)

Etude de M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

**COMMUNE DES ROSIERS.**  
**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION  
EN VINGT LOTS,  
Le dimanche 2 mars 1879, à midi,  
En l'une des salles de la Mairie de la commune des Rosiers,  
Par le ministère dudit M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire,  
**1,384 PIEDS DE PEUPLIERS**

SAVOIR :

1 <sup>er</sup> Lot. Route de Beaufort, de St-Baudruche au chemin de fer.	89 arbres.
2 <sup>e</sup> Lot. id. du n° 1 au n° 100.	100 —
3 <sup>e</sup> Lot. id. du n° 100 au n° 200.	100 —
4 <sup>e</sup> Lot. id. du n° 200 au n° 300.	100 —
5 <sup>e</sup> Lot. id. du n° 300 au n° 375.	75 —
6 <sup>e</sup> Lot. De la Siroterrie au chemin de la Blairie.	86 —
7 <sup>e</sup> Lot. Chemin de la Blairie, du n° 1 à 100.	100 —
8 <sup>e</sup> Lot. id. du n° 100 au n° 200.	100 —
9 <sup>e</sup> Lot. id. du n° 200 au n° 280.	80 —
10 <sup>e</sup> Lot. id. du n° 280 au pont de Porteau.	33 —
11 <sup>e</sup> Lot. Chemin de la Ligne, du n° 1 au n° 43.	43 —
12 <sup>e</sup> Lot. id. du n° 43 au n° 110.	67 —
13 <sup>e</sup> Lot. Chemin du Péhu.	7 —
14 <sup>e</sup> Lot. Chemin des Illettes à la Forêt.	62 —
15 <sup>e</sup> Lot. Chemin des Illettes.	71 —
16 <sup>e</sup> Lot. Chemin de la Bonde, du n° 1 à 66.	66 —
17 <sup>e</sup> Lot. id. du n° 66 à 82.	16 —
18 <sup>e</sup> Lot. Route de Sainte-Baudruche à la gare, du n° 1 à 65.	65 —
19 <sup>e</sup> Lot. Route de la gare à Longué au n° 70.	56 —
20 <sup>e</sup> Lot. id. du n° 70 aux Varennes.	70 —
TOTAL.	1,384 arbres.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Mairie des Rosiers, ou audit M<sup>e</sup> Courtois, notaire, dépositaire du cahier des charges. (72)

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT,  
**UNE JOLIE MAISON**  
Sise au **Pont-Fouchard**,  
Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrûités;  
Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc...  
S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (45)

**CEDEME**  
PRÉSENTEMENT,  
**MAGASIN DE ROUENNERIE**  
MERCERIE ET BONNETERIE  
44, à la Croix-Verte.  
S'adresser à M. GARNIER, place de la Bilange, 9. (59)

**A LOUER**  
Pour la **Saint-Jean 1879**,  
**MAISON DE CAMPAGNE**  
Située près le bourg de **Saint-Lambert**.  
S'adresser à M. GUINBERT, rue d'Alsace, 8. (63)

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT,  
**MAISON**  
Avec écurie et remise,  
Rue de l'Ancienne-Messagerie,  
Actuellement occupée par M. Delacour-Ouvrard.  
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> LIBAUD, avoué à Chinon.

**A VENDRE**  
Le dimanche 23 février 1879, à midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire),

**UNE USINE**

Servant à la fabrication de la chandelle et de la bougie, et à la fonte des suifs en branches, située ville de Bourgueil, dépendant de la faillite du sieur Honoré Brault, ancien fabricant à Bourgueil.

Machine à vapeur de la force à quatre chevaux; six machines à bougies, dites Américaines, cuve à fondre le suif.

Mise à prix, trois mille francs, ci..... 3,000 fr.

L'adjudicataire pourra, dans le délai de quarante-huit heures après l'adjudication, de préférence à tous autres, prendre, à dire d'expert, le matériel et les marchandises existant encore en magasin.

S'adresser à M<sup>e</sup> GIRAULT, notaire à Bourgueil; LIBAUD, avoué à Chinon, et à M<sup>e</sup> PLOQUIN, huissier à Chinon, syndic de la faillite. (58)

**A LOUER**  
Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1879,  
**LA FERME**  
(EN CONSTRUCTION)  
Dite du **CARREFOUR-ROSIÈRE**  
Sise commune de **Neuillé (Maine-et-Loire)**.  
S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

M. MATIFAS, sous-officier en retraite, ayant cessé ses fonctions d'aide-comptable à l'Arçonnerie, à l'honneur d'informer MM. les commerçants de Saumur qu'il se met à leur disposition pour toute espèce de travaux d'écritures et de comptabilité.

S'adresser hôtel Blancet, place de la Bilange. (74)

**ON DEMANDE UN GARÇON de magasin,** de quatorze à quinze ans.  
S'adresser à M. E. SABATIER, rue Saint-Jean. (69)

Commune de **Bouillé-Saint-Paul**.

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**  
Construction à forfait d'une église paroissiale.

Le Président de la Fabrique de la paroisse de **Bouillé-Saint-Paul** prie MM. les Entrepreneurs de travaux publics qui se proposent de faire la construction de l'église sus-désignée, de se rendre à la Mairie de Bouillé, le jeudi 27 février 1879, à une heure après midi, à l'adjudication à forfait des travaux pour la construction d'une église paroissiale.

Les devis s'élèvent à la somme de 42,096 fr. 89 c., non compris les honoraires de l'architecte.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Bouillé, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte rue d'Alsace.

**DÉPOT DES FORGES DU BERRY**  
SPÉCIALITÉ  
**DE FILS GALVANISÉS**  
Pour Vignes.  
M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote ce fil fer 60 fr. les 100 kil., n° 16.  
Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription: **FER DU BERRY**. (73)

**ON DEMANDE UN MÉNAGE**, la femme comme cuisinière, le mari pour jardinier et le service des chevaux.  
S'adresser au bureau du journal.

**AVANCES**  
et ouvertures de crédit de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de décembre, janvier et février.  
Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

**UN FRANC PAR AN**  
Le **Moniteur** 52  
**Valeurs à Lots**

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES  
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.  
LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEUX RENSEIGNÉ  
une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les tirages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; les documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.  
On s'abonne à Paris, 19, rue de Londres.  
NOTA. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

**POUDRE DE BEAUFORT AU VALÉRIANATE DE NARCÉINE**  
Soulagement immédiat et guérison certaine, après quelques jours de traitement, des **GASTRALGIES**, des **DYSPEPSIES** ou autres **MALADIES DE L'ESTOMAC**, quels que soient leurs symptômes. — Emploi facile. — La boîte 5 francs franco.

**SALICYLATE DE LITHINE DE FREYSSINGE**  
contre LA GOUTTE, LA GRAVELLE, LES RHUMATISMES. — Rapport très favorable à l'Académie de Médecine, ou le savant professeur G. Séz. a cité 54 cas de guérison presque immédiate sur 53 malades. — Pilules (le flacon) 3 fr. — Elixir, 6 fr. — FREYSSINGE, 97, rue de Rennes, PARIS et les pharmacies. — Brochures franco.

**ÉPILEPSIE** CRISES NERVEUSES, HYSTÉRIE.  
Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises.  
D<sup>r</sup> RIVALLA, 107, rue de Rennes, PARIS, ou par correspondance.